DLP 14-10-80582734

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ABONNEMENT ANNUEL :

60,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

Numéro d'inscription à la C. P. P. A. P. : 525 AD

DIRECTEUR-GÉRANT : J. THIAULT.

BULLETIN N° 165 du 8 OCTOBRE 1980.-

G R A N D E S   C U L T U R E S

C O L Z A.-

. Grosse Altise

Les captures de ce ravageur se poursuivent dans les départements de l'Allier et de la Haute-Vienne.

Elles débutent dans le département du Puy-de-Dôme et de nombreuses morsures sont constatées sur feuilles dans la région de MEZEL.

Dans les zones de semis tardif où le colza est encore à un jeune stade (levée à 2 feuilles), il est conseillé de surveiller les cultures et d'intervenir si l'on observe une augmentation des morsures.

Pour les produits à utiliser, consulter le bulletin n° 164 du 26 Septembre.

C E R E A L E S.-

. Jaunisse nanisante de l'orge

Cette maladie a été visible au printemps dans quelques parcelles, dans différentes régions céréalières.

Au cours de cette année, la présence de nombreux pucerons sur les maïs surtout (Rhopalosiphum padi), vecteur de la maladie, augmente le risque de propagation de la jaunisse particulièrement sur les parcelles de semis précoce.

Il est rappelé que le seuil de traitement admis est de 2 plantes sur 3 portant au moins 1 puceron.

Pour les produits à utiliser, consulter l'article paru dans le bulletin précédent.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. FARGEIX.

P76

PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES

Depuis de nombreuses années, le fait d'être abonné aux Avertissements Agricoles vous permettait de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture un certain nombre de documents phytosanitaires et, en particulier, le service de dix numéros annuels de la revue "PHYTOMA - Défense des Cultures".

Pour diverses raisons, les abonnements au Bulletin Technique des Stations d'Avertissements Agricoles et à la revue "PHYTOMA - Défense des Cultures" ont dû être dissociés.

Nous rappelons que les personnes intéressées par la revue "PHYTOMA - Défense des Cultures" doivent s'adresser directement à son éditeur :

LE CARROUSEL
26, rue Danielle Casanova
75002 - PARIS

Le prix normal de l'abonnement à "PHYTOMA - Défense des Cultures" pour 1981 est fixé à 90 francs. Les abonnés des Stations d'Avertissements Agricoles qui s'abonneront à 'PHYTOMA - Défense des Cultures" avant le 30 Novembre 1980 bénéficieront du prix exceptionnel de 55 francs. A partir du ler Décembre et jusqu'au 31 Décembre 1980, un prix de faveur de 70 francs leur sera encore consenti.